Délibérations du 22 décembre 2023

*La **C**ommission **F**ormation et **V**ie **U**niversitaire s'est tenue en présentiel.*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 22 décembre 2023, 9h00,** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice
Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22

Étaient présent.es :
Collège A : Martine SEVILLE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI, Emilie VAYRE
Collège B : Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY
Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Laurence KOUDINOFF
Personnalités extérieures : /
Usagers/ères : Maxime THIMON, Antoine TRUPIANO REMILLE, Emilia GRUN, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Sam TROUILLOUD, Sarah REPPI, Rubens FROMENT
Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Martin BARNIER, Pascale COLLIOT, Erica DUMONT, Alaïs NALLET
Invité.es : Stéphanie THOMAS, Aude PETIGNIER, Rudy DUFAYEL, Florence FEUTRIE, Sylvie DADOMO, Cécile POIX, Philippe POLOME, Pierre-Yves STEUNOU, Mathis GIROUD, Adrien BASCOULERGUE, Sébastien VALIN, Reza HADJIKHANI, Morgane GUIVARCH, Arthur RAVIX
Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Alexandre COQUARD

INFORMATIONS ET ECHANGES

Motion Loi immigration

Une proposition de motion sur le vote de la loi immigration a été déposée, notamment à la demande des élu.es étudiant.es. Elle propose de s'associer au communiqué de l'AUREF qui a été publié sur le site de l'université, et d'insister sur les conséquences de cette loi pour les étudiant.es internationaux. Cette motion avait circulé en amont parmi les groupes d'élu.es pour être éventuellement amendée.

L'objectif est de veiller à une diffusion large en s'assurant que cette motion ait le plus de visibilité et de portée possible. Il serait également souhaité que les universités et écoles s'associent à travers un communiqué et se montrent unitaires face à cette loi qui peut effectivement être désastreuse pour la population étudiante extracommunautaire. Pour l'instant, une lettre a été signée par 62 président.es d'université.

Motion Dispositif invalidité temporaire/congé menstruel

Direction de la formation
Service des études
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82
http://www.univ-lyon2.fr

Cette motion déposée par GAELIS concernait originellement la mise en place d'un dispositif de congé menstruel. Cette motion soulevait l'importance de mettre en place un congé menstruel dans un contexte de prise de conscience des difficultés liées aux menstruations (règles douloureuses, endométriose…). Cependant, le texte a été amendé en séance pour l'élargir à un dispositif d'invalidité temporaire. Celui-ci permettrait de prendre en compte des maladies actuellement non reconnues par la mission handicap et/ ou le service de santé étudiante, mais qui méritent d'être prises en charge au niveau des dispenses d'assiduité pédagogique, et de garder une certaine confidentialité sur l'état de santé des étudiantes concernées

Le service de santé étudiant ainsi que la mission Handicap seront pleinement associés à cette réflexion. La mission Handicap a réuni pour la première fois cette semaine les référents handicap des différentes composantes pour parler de l'application de la loi sur les étudiant.es en situation de handicap, et de l'application de tous leurs droits.

Cette motion est un appel à créer un groupe de travail en collaboration entre équipes pédagogiques, personnels administratifs et étudiant.es afin de cadrer ce dispositif d'invalidité temporaire. L'objectif est de réfléchir ensemble pour présenter un projet qui pourrait être appliqué d'ici la rentrée 2024. Cette motion signe l'engagement de la CFVU à faire suivre l'information pour que des enseignant.es, chercheurs/chercheuses, des personnels et étudiant.es se joignent au groupe de travail afin de rendre l'université plus accessible et plus égalitaire, en prenant en compte l'ensemble des problématiques liées à la fois aux menstruations et aux invalidités temporaires.

01 – Actualités de l'établissement

Campagne IPWeb des semestres pairs

La campagne IPWeb du second semestre pour les étudiant.es de licence se termine aujourd'hui. Un travail conséquent a été effectué en amont pour redimensionner les serveurs informatiques et proposer une amélioration notable d'édition en édition, alors même que les trois niveaux de licence étaient concernés. Les quelques problèmes rencontrés sur certaines populations d'étudiant.es ont été résolus assez rapidement. On compte 5500 inscriptions en 2h le premier jour, 7000 dans la première matinée, et cela suit son cours. Les étudiant.es ont jusqu'à ce soir 18h pour modifier ou compléter leur IP.

02 – Bilan de la procédure de demande de parcours S1-S2

Est présentée une synthèse de la procédure de changement de parcours S1-S2 pour les étudiant.es de L1 de l'année 2023-24.

Chiffres

1197 demandes ont été déposées du 6 au 10 novembre 2023, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année passée. Le nombre de poursuites autres que dans les majeures (poursuite en mineure, parcours bi disciplinaire, double licence…) s'élève à 891 demandes, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année passée.
La part des demandes d'inversion de majeure par rapport au nombre total de demandes de changement est en augmentation (52 % des demandes l'année passée contre 56 % cette année). Une petite diminution est à noter sur la BIDI, qui concerne 25 % des demandes cette année (26% en 22/23). Les inversions BIDI baissent également d'1 % et passent à 7%.

Demandes acceptées

663 demandes de changement ont été acceptées, soit un taux d'acceptation d'un peu plus de 74 %. Sur le détail : 68% d'inversion de majeures ont pu obtenir une réponse favorable. Le plus haut taux d'acceptation concerne le nombre de double licence non aménagée (93,6%), et le plus bas concerne le nombre de double licence aménagée (67.8%).

Sur les 663 acceptées, seulement 476 étudiants ont vu leur IA modifiée. Les bascules de situation des étudiants ont été faites dans la journée, et 210 étudiants boursiers concernés ont pu être identifiés afin de prévenir la suspension de bourse par le CROUS.

Direction de la formation
Service des études
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82
http://www.univ-lyon2.fr

À l'issue de la phase d'acceptation, 3 classements ont été revus à la baisse :
- Psychologie : classement revu à 6 (prévision de 36)
- Eco gestion : classement revu à 22 (prévision de 60)
- AES : classement revu à 28 (prévision à 36)

Déroulement
Une commission exceptionnelle a été intégrée cette année pour traiter des demandes spécifiques hors procédure. 90 demandes ont été recensées au-delà du 10 novembre. Les types de problèmes rencontrés concernent l'absence de pièces jointes lors de la demande, la modification du choix et l'absence de demandes. Lorsque le souci était technique (ex : envoi sans pièce jointe), ces demandes ont été réintégrées et rebasculées au niveau des composantes pour instruction.

Une suite favorable a été donnée à environ une vingtaine de demandes spécifiques ou hors procédure, dont :
- 5 inversions de majeure
- 2 BIDIs
- 1 double NA
- 7 inversions de BIDI
- 1 double licence aménagée
- 5 abandons du choix ou BIDI

Bilan :
Le nombre total d'acceptation est de l'ordre de 76 %. Moins de 10 étudiants demeurent en cours d'IP suite à des modifications d'IA tardives (Commission ou cas spécifiques). Un travail est en cours pour dresser le bilan qui sera adressé aux composantes, ainsi que la liste des étudiant.es entrants/sortants. Un bilan précis de cette année ainsi que la préparation de la campagne 24-25 sont prévus pour un passage à la CFVU de mars 2024.

03 – Bilan enquête période d'intégration pour les néo-entrants 2023-2024

Présenté par Mathis Giroud, ingénieur statisticien de l'OFIVE/DVEC

Est présentée aux élu.es une enquête sur la période de rentrée des étudiant.es de L1, réalisée en collaboration avec Alexia Cordini, chargée de communication de la direction de la formation.

Modalités de l'enquête
L'objectif était d'évaluer si la période d'intégration des L1 facilitait leur adaptation à l'environnement universitaire. Pour cela, une enquête a été menée en deux phases, consistant à mesurer les connaissances avant et après la période d'intégration.
La population ciblée concernait les étudiant.es néo entrants de L1 de l'année 2023-2024 (excluant les redoublant.es et les étudiant.es en réorientation interne). La première phase a eu lieu du 25 août au 4 septembre, et la deuxième phase du 8 septembre au 26 septembre. Pour les deux phases, une invitation mail a été envoyée pour au total 3239 réponses à la phase une, et 1922 pour la phase deux.

1ère phase de l'enquête
86 % des répondant.es s'inscrivaient pour la première fois à l'université. Les 14% restant.es étaient déjà inscrit.es dans une autre université. Concernant l'appréhension de la rentrée universitaire, les résultats sont un peu mitigés puisque 31 % se disent confiants, 30 % neutres et 38 % soucieux.

La grande majorité des répondant.es connaissaient déjà la différence entre CM et TD, ainsi que les disciplines dans lesquelles ils/elles sont inscrit.es (majeures et mineures). Cependant, plus de 2/3 des répondant.es ne connaissaient pas ou peu les structures ou services de l'université (SUAPS, scolarités, COSIE, mission handicap, DRI...).

Parmi les attentes vis-à-vis de la semaine d'intégration, on note :
- découvrir et comprendre le fonctionnement de l'université, le déroulement d'une année universitaire
- se repérer sur les campus
- être informé sur l'organisation des cours et modalités d'examens,
- rencontrer d'autres étudiants
- avoir les informations nécessaires et importantes pour bien débuter l'année.

Réponse aux convocations et présence à la période d'intégration
86 % des répondant.es avaient pris connaissance de la convocation avant la période d'intégration. Les meilleurs canaux pour communiquer sont le mail et le site internet.
Sur la base des répondant.es, 96% d'entre eux/elles ont participé à la période d'intégration. Les 4% ont justifié leur non-participation par une inscription trop tardive ou une indisponibilité.

Deuxième phase de l'enquête
Après la période d'intégration, les répondant.es se sont montré.es beaucoup plus confiant.es vis-à-vis de la rentrée universitaire ; on note une baisse de 10% parmi ceux qui se disaient soucieux.
On note également de meilleures connaissances de l'environnement universitaire après la période d'intégration, bien que ces connaissances restent fragiles : 32 % disent connaître correctement les notions « MCCC » et « ECTS ». Même constat sur les structures et services de l'université, où on remarque une amélioration nette des connaissances (1/2 des étudiant.es déclarent connaître les services, contre 1/3 avant la période d'intégration).

Bilan et points d'amélioration
La période d'intégration a grandement participé à la découverte et la connaissance des structures de l'université et sur l'environnement universitaire, et a amélioré le sentiment de confiance quant à la rentrée. La grande majorité des répondant.es (87%) se disent très satisfait.es de l'articulation des différentes réunions, des conditions d'accès et de l'accueil par les personnels et étudiant.es d'université.
Par contre, dans une moindre mesure, l'initiation aux services numériques à distance a été un peu moins bien perçue. De plus, 22 % des répondant.es pensent que la période d'intégration n'a pas assez traitée en profondeur des sujets importants (modalités de cours, vie universitaire, associations étudiantes et modalités d'examen). Ces retours offrent des pistes d'amélioration pour l'année prochaine.

04 – Rapport d'activité 2022-2023 Service Commun de la Formation Continue

Présenté par Florence Feutrie, Directrice SCFC/DISS

Quelques chiffres
En 4 ans, on note une croissance de l'activité formation professionnelle (multipliée par 2 pour la FC, multipliée par 2,4 pour l'alternance). On remarque aussi une croissance importante des recettes du CFA (montant de recettes à plus de 2 millions en 2023, contre 489 434€ en 2020).
En 2022/23, on dénombrait 910 alternant.es en tout (CFA + gestion Hors les murs). À la rentrée 2023, on compte déjà 325 alternant.es. 32 parcours sont actuellement ouverts à l'alternance au CFA, dont 6 nouveaux parcours. L'objectif fixé est d'atteindre les 1000 alternants en 2024.

Constat
On constate une forte croissance des formations en apprentissage et une baisse des contrats de professionnalisation. Plusieurs formations en contrat de professionnalisation ont basculé vers l'apprentissage, ce qui a généré une modification et une refonte des maquettes pédagogiques. Une campagne de sensibilisation auprès des responsables pédagogiques a été menée concernant les dispositifs de formation en alternance, ainsi qu'un accompagnement des enseignant.es chercheurs, notamment pour l'ouverture des formations en alternance.

Ressources supplémentaires

Le CFA a répondu à un Appel à projet de la Région qui a bénéficié à 3 formations permettant de délivrer des manuels scolaires aux apprentis pour un montant de 5678 €. Depuis la rentrée 2022, le CFA offre aux apprentis la possibilité de bénéficier d'un prêt d'équipement en informatique (à hauteur de 500 €/équipement). Le CFA a répondu également à un appel à projet de l'OPCO EP pour équiper 2 salles. La demande de financement s'élève à 22 842 €.

Une prospection renforcée et des actions menées en formation continue

Depuis Avril 2022, le SCFC développe sa prospection auprès d'entreprises partenaires pour développer l'alternance. 115 offres d'alternance ont été transmises aux responsables pédagogiques concernés et 46 partenaires ont renouvelé au moins un recrutement.
En janvier 2023, le SCFC a intégré l'équipe du DAEU et créé un pôle spécifique pour en assurer le pilotage. Le COSIE intervient auprès des candidats financés par la Région sur leur projet professionnel et personnel. Un module professionnalisant « métiers de la solidarité » est en cours de finalisation pour la rentrée 2024-2025.

Refonte des DU et des formations courtes
Le SCFC a conduit une analyse de la rentabilité des DU, et a formulé des préconisations d'augmentation tarifaire. Une réflexion est menée pour développer des DU s'appuyant sur des blocs de compétences de diplômes de LMD.
Le SCFC entend conduire de nouveaux projets de formation courtes en lien avec les travaux de recherche des laboratoires, et a coordonné une formation de 3 jours sur le thème « Intelligence Artificielle, un outil de compétitivité pour les entreprises », pilotée par l'ICOM et adossée à la recherche.

VAE des Doctorats
Un travail est mené pour mettre en œuvre la VAE pour le Doctorat. Cela permettrait de valoriser les débouchés professionnels du diplôme et de participer à la promotion de l'Université Lumière Lyon 2 auprès du monde socio-économique et des autres établissements. Un projet est en cours d'expérimentation pour la délivrance d'un Doctorat en Sociologie (UFR ASSP). Par ailleurs, 11 demandes sont en cours d'instruction, elles concernent les UFR de Droit, ISPEF, ASSP, Langues et l'Institut de Psychologie.

08 – Attendus Parcoursup

Les attendus Parcoursup avaient été votés sous réserve lors de la CFVU du 24 novembre 2023. La réserve concernait la réduction du nombre de caractères, ce qui limitait la saisie des informations et donc des attendus à un nombre prédéfini de caractères. Sur le document présenté aujourd'hui en séance apparaissent à la fois les capacités d'accueil qui ont déjà été votées ainsi que les corrections apportées lors de la CFVU précédente.

09 – Capacités d'accueil, attendus et critères 2024-2025 Mon Master – formations de l'institut de psychologie

Sont présentées les capacités de la plateforme Mon master, qui ont été votées en C.A du 15 décembre 2023. Deux corrections ont été apportées suite au CA :

- Sociologie : capacité totale fixée à 80
- Sciences de l'éducation : capacité totale fixée à 300 places

Concernant les capacités de l'Institut de psychologie, un accord a été trouvé afin de maintenir les capacités d'accueil au même niveau pour l'année prochaine. Il a également été voté en CA une résolution portant sur les capacités 2025 :

« Suite à différents échanges avec la présidence ainsi qu'avec le recteur délégué à l'enseignement supérieur, les responsables pédagogiques de Master ont accepté le maintien des capacités d'accueil de la mention de Psychologie Psychopathologie clinique psychanalytique en 2024, assorti du recrutement d'un renfort pour une durée de trois ans à compter de la rentrée 2024. Le CA s'engage, si la baisse sensible des effectifs de L3 attendus en 2024 est constatée, à accepter en 2025 la baisse de capacité demandée en Master Psychologie Psychopathologie clinique psychanalytique. »

ADOPTIONS

MCCC

05 – MCCC

Sont soumises au vote trois MCCC de l'UFR ASSP, qui avaient été présentées incomplètes à la précédente CFVU suite à un problème d'affichage du second semestre :

- MASTER 1 SOCIOLOGIE RECHERCHES EN COMMUN FC
- MASTER 2 SOCIOLOGIE RECHERCHES EN COMMUN ET TRANSITIONS TERRITORIALES FI
- MASTER 2 SOCIOLOGIE RECHERCHES EN COMMUN ET TRANSITIONS TERRITORIALES FC

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **11**
Vote 01 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
11	0	0	0

Fait à Lyon, le 22 décembre 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

Direction de la formation
Service des études
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82
http://www.univ-lyon2.fr